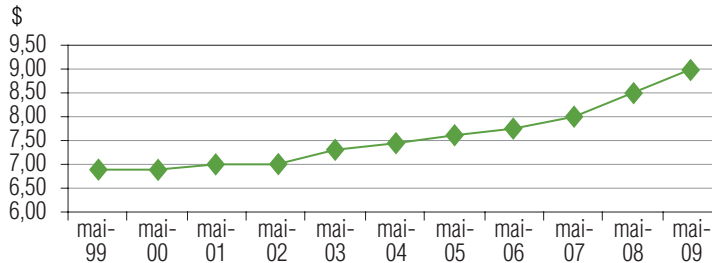


Évolution du taux du salaire minimum au Québec et au Canada entre 1999 et 2009

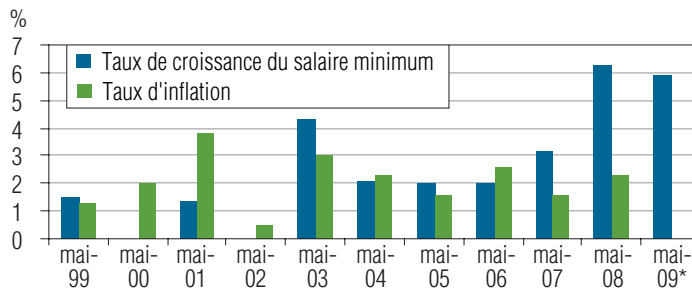
Mai 2009

Taux du salaire minimum sur une base horaire, Québec, de mai 1999 à mai 2009



Source : Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

Taux de croissance du salaire minimum et taux d'inflation, Québec, de mai 1999 à mai 2009



* Le taux d'inflation pour mai 2009 n'est pas disponible au moment de la publication.

Sources : Ressources humaines et Développement des compétences Canada et Statistiques Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec.

Méthodologie

- Tous les taux du salaire minimum pour la période s'échelonnant entre mai 1999 et mai 2008 sont les taux effectivement en vigueur alors que les taux pour 2009 sont ceux annoncés par chacune des provinces comme devant être en vigueur au 1^{er} mai.
- Les taux d'inflation utilisés sont ceux du mois de mai de chaque année.
- Les taux du salaire minimum présentés en dollars constants dans le tableau sont calculés selon un IPC 2002 = 100. Les IPC utilisés sont les données des mois de mai 1999 et de mai 2008 pour chacune des provinces.

Le taux du salaire minimum augmente en date du 1^{er} mai 2009 au Québec et ailleurs au Canada, à l'exception de la Colombie-Britannique. À cette occasion, voyons comment ce taux a évolué les 10 dernières années au Québec. Cette évolution est-elle supérieure au taux d'inflation? Le Québec fait-il bonne figure face au reste du Canada?

La situation au Québec

Sur la période 1999-2009, le taux du salaire minimum^{1,2} au Québec augmente de 2,10\$, soit une hausse de 30,4%. Chaque année depuis 2003, des augmentations sont observées, variant entre 0,15\$ et 0,50\$. C'est en 2008 et 2009 que le taux du salaire minimum s'apprécie le plus. Notons qu'entre les mois de mai 1999 et 2000 et entre ceux de 2001 et 2002, le salaire minimum est demeuré stable au Québec. En somme, le taux du salaire minimum augmente huit fois durant la période.

Ces augmentations salariales représentent un progrès pour les travailleurs mais suivent-elles l'évolution de l'inflation? Comme le montre la figure ci-contre, des écarts existent entre la croissance du taux du salaire minimum et le taux d'inflation durant la période analysée. Ainsi, à cinq reprises, on constate une perte du pouvoir d'achat des travailleurs rémunérés au taux du salaire minimum. L'écart le plus significatif est noté en 2001 alors que le taux d'inflation était supérieur de 3,8 points de pourcentage à la croissance du taux du salaire minimum. Toutefois, un rattrapage se produit entre 2003 et 2008 puisque l'on note une amélioration du pouvoir d'achat à quatre reprises; la plus forte est observée en mai 2008,

1. Le taux du salaire minimum analysé dans ce document porte sur le taux général et ne s'applique pas aux salariés rémunérés au pourboire.

2. Certains salariés ne sont pas assujettis à la *Loi sur les normes du travail*: l'étudiant employé dans un organisme à but non lucratif et à vocation sociale ou communautaire, tels un organisme de loisirs ou une colonie de vacances; le stagiaire dans le cadre d'une formation professionnelle reconnue par une loi; le salarié entièrement rémunéré à la commission qui travaille dans une activité commerciale en dehors de l'établissement et dont les heures de travail sont incontrôlables; le salarié affecté principalement à des opérations non mécanisées reliées à la cueillette de légumes de transformation. (L.R.Q, c. N-1.1)

Taux du salaire minimum sur une base horaire au Canada pour les travailleurs adultes selon la juridiction, de mai 1999 à mai 2009

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Québec	Ontario	Manitoba	Sask.	Alberta	C.-B.
Mai 99	5,25	5,40	5,50	5,50	6,90	6,85	6,00	6,00	5,65	7,15
Mai 00	5,50	5,60	5,60	5,75	6,90	6,85	6,00	6,00	5,90	7,15
Mai 01	5,50	5,80	5,70	5,75	7,00	6,85	6,25	6,00	5,90	7,60
Mai 02	5,75	6,00	5,80	5,90	7,00	6,85	6,50	6,35	5,90	8,00
Mai 03	6,00	6,25	6,00	6,00	7,30	6,85	6,75	6,65	5,90	8,00
Mai 04	6,00	6,50	6,50	6,20	7,45	7,15	7,00	6,65	5,90	8,00
Mai 05	6,00	6,80	6,50	6,30	7,60	7,45	7,25	6,65	5,90	8,00
Mai 06	6,50	7,15	7,15	6,50	7,75	7,75	7,60	7,55	7,00	8,00
Mai 07	7,00	7,50	7,60	7,00	8,00	8,00	8,00	7,95	7,00	8,00
Mai 08	8,00	7,75	8,10	7,75	8,50	8,75	8,50	8,60	8,40	8,00
Mai 09	8,50	8,00	8,60	8,00	9,00	9,50	8,75	9,25	8,80	8,00
Mai 99*	5,59	5,97	5,99	5,97	7,39	7,41	6,42	6,52	6,21	7,58
Mai 08*	6,99	6,52	6,92	6,80	7,48	7,70	7,49	7,40	6,87	7,09
Variation en \$ constants (99-08)*	1,40	0,55	0,93	0,83	0,09	0,29	1,07	0,88	0,66	-0,49
Variation en % (99-08)*	26,7	10,2	16,9	15,1	1,3	4,2	17,8	14,7	11,7	-6,9

* Calculé en \$ constants selon un IPC 2002 = 100.

Source : Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec.

avec une différence de 4 points de pourcentage entre le taux de croissance du salaire minimum et le taux d'inflation.

Le Québec dans le Canada

Plusieurs constats peuvent être faits à partir du tableau ci-dessus. Au début de la période, le taux du salaire minimum du Québec se situe tout juste derrière celui de la Colombie-Britannique, qui est en première place. Puis, le Québec maintient cette position jusqu'en 2006, alors que l'Ontario ajuste le tir et vient rejoindre sa voisine de l'est. Durant les années suivantes, le Québec compte parmi les trois ou quatre provinces ayant le plus haut taux du salaire minimum. Sur l'ensemble de la période, soit de 1999 à 2009, le taux du salaire minimum québécois augmente de 2,10\$, ce qui correspond à la deuxième plus faible progression, la Colombie-Britannique occupant le premier rang sur ce plan.

La Colombie-Britannique est la province ayant le taux horaire minimum le plus élevé durant huit années consécutives, soit de 1999 à 2006. Par contre, en 2008, elle accuse un retard par rapport à six provinces; en 2009, elle est même parmi les trois provinces affichant le taux horaire minimum le plus faible. Depuis mai 2002, cette province n'a pas augmenté son taux du salaire minimum; cela représente le plus long intervalle sans augmentation au Canada durant la période étudiée. L'Ontario, pour sa part, a gelé son taux horaire minimum durant cinq ans, soit de mai 1999 à mai 2003 et l'Alberta a fait de même entre mai 2000 et mai 2005.

La variation en dollars constants indique que le taux du salaire minimum sur la période 1999-2008 progresse dans neuf provinces avec des hausses oscillant entre 1,3 % et 26,7 %, tandis qu'il régresse de 6,9 % en Colombie-Britannique. Lorsque l'on tient compte de l'inflation, le taux du salaire mini-

mum augmente de 0,09\$ au Québec sur la période et de 0,29\$ en Ontario. C'est à Terre-Neuve-et-Labrador que la hausse est la plus marquée avec un gain de 1,40\$. Ce rattrapage lui permet de quitter la dernière place qu'elle occupait en 1999.

Au 1^{er} mai 2009, pas moins de 9 provinces sur 10 auront procédé à une augmentation de leur taux du salaire minimum par rapport à mai 2008, la Colombie-Britannique faisant bande à part. C'est en Ontario que les travailleurs profiteront de la hausse la plus élevée, soit de 0,75\$, alors que les travailleurs québécois recevront 0,50\$, et ce, pour une deuxième année consécutive. Il reste à savoir comment se traduiront ces hausses une fois l'inflation prise en compte.

Ce bulletin est réalisé par la [Direction des statistiques du travail et de la rémunération](#).

Pour plus de renseignements :

Jean-François Dorion, analyste en statistiques du travail
1200, avenue McGill College, bur. 400
Montréal (Québec) H3B 4J8

Téléphone : 514 876-4384 (poste 6245)
Télécopieur : 514 876-1767
Courriel : jean-francois.dorion@stat.gouv.qc.ca

**Institut
de la statistique**
Québec 